



Loïc Wacquant: «La montée des inégalités met en danger la démocratie»

INTERVIEW • Sociologue, élève de Pierre Bourdieu, auteur des «Prisons de la misère» dont paraît une édition augmentée, Loïc Wacquant était à Genève à l'invitation de la Ligue suisse des droits de l'homme.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PHILIPPE BACH

Petit ouvrage d'intervention sociale, *Les Prisons de la misère* avait fait l'effet d'une véritable bombe en 1999 à sa sortie. Publié dans la collection Raisons d'agir fondée par Pierre Bourdieu, ce livre déconstruisait les fondements et la transmission du discours sécuritaire venu d'Amérique. Son auteur, le sociologue Loïc Wacquant, professeur à l'Université de Californie à Berkeley et membre du Centre de sociologie européenne à Paris, était à Genève à l'invitation de la Ligue suisse des droits de l'homme. Interview à l'occasion de la parution, imminente, d'une édition augmentée de ce livre culte dont plus de 100 000 exemplaires ont été vendus dans le monde.

Douze ans après *Les Prisons de la misère*, votre regard a-t-il changé sur cette problématique ou maintenez-vous les thèses telles que développées dans cet ouvrage?

J'aimerais bien vous dire que je me suis trompé car c'est triste de constater que les gouvernements ont partout élevé la «sécurité» au rang de priorité nationale et que, partout, la prison a fait un grand retour sur le devant de scène institutionnelle alors qu'au milieu des années 1970 on prédisait qu'elle allait disparaître. Si le livre est aujourd'hui traduit en vingt langues, c'est que la «tornade sécuritaire» venue d'Amérique est devenue planétaire, dans le sillage des politiques de flexibilisation de l'emploi et de démantèlement de l'Etat social.

En 1999, j'avais construit un modèle pour expliquer que les pays d'Europe importaient les slogans et les politiques punitives venus des Etats-Unis dans le cadre du «consensus de Washington», désormais élargi à la justice criminelle. J'ai découvert et montré depuis que la diffusion de la gestion pénale de la pauvreté est encore plus rapide et délétaire dans les nations nées de l'effondrement de l'empire soviétique et dans les pays d'Amérique latine au sortir de la dictature. C'est ainsi que je suis quasiment devenu une rock star en Argentine, où mon livre est sorti en pleine campagne politique dans laquelle gauche et droite se battaient pour imposer chacun sa version de la «mano dura», et où je me suis trouvé propulsé dans le rôle de l'«anti-Bratton», l'opposant au chef de la police de New York venu vendre aux Argentins son remède-miracle de la «tolérance zéro». Donc le modèle couplant la main invisible du marché et le poing de fer de l'Etat pénal a été validé. Ensuite, il faut rentrer dans les spécificités de chaque pays pour faire les ajustements nécessaires.

Dans la nouvelle édition, vous pointez que la pénalisation des rapports sociaux n'est pas une conséquence du néolibéralisme mais bien une composante à part entière de l'Etat néolibéral.

On présente généralement le néolibéralisme comme le simple règne du marché et donc les politiques étatiques, dont les politiques pénales, comme une conséquence ou un corrélat de l'avènement de la dérégulation. Moi-même, je brodais sur ce schéma en 1999. Depuis, j'ai établi que cette conception exprime l'idéologie du néolibéralisme et pas sa sociologie. Le «néolibéralisme réel» n'implique pas seulement la flexibilisation du travail et la marchandisation de toutes les activités humaines (le travail mais aussi la santé, l'éducation, le logement, etc.), il amène aussi le rétrécissement de la protection so-

ciale pour forcer les classes populaires à accepter les emplois précaires et sous-payés qui se multiplient. Et il se traduit par le déploiement actif du filet policier et pénal pour contenir les désordres générés par la diffusion de l'insécurité sociale et compenser le déficit de légitimité dont souffrent les décideurs politiques dès lors qu'ils abandonnent les missions protectives de l'Etat sur les fronts économique et social. Le néolibéralisme, c'est le package complet marché plus mesures disciplinaires de «workfare» (dites politiques d'activation de la main d'œuvre) plus extension de l'Etat pénal, le tout justifié par le discours lancinant sur la «responsabilité individuelle» qui envahit toutes les sphères de la vie.

Le lien de causalité que vous établissez entre néolibéralisme et pénalisation de la marginalité urbaine est-il une fatalité? Vous montrez que certains pays, comme les nations scandinaves et le Japon, ont choisi d'autres voies.

Il n'y a aucune fatalité dans tout cela: le néolibéralisme est une politique étatique, pas un phénomène naturel ou la voie unique dans laquelle toutes les nations seraient condamnées à s'engager. De la même manière, la connexion entre rerégulation marchande (cf. ci-dessous) et pénalité punitive est le résultat de luttes politiques, notamment au sein de l'Etat, entre ceux qui poussent pour un traitement pénal de l'insécurité sociale et ceux qui préconisent une réponse assistancielle, médicale, éducative, bref une redéfinition des protections données aux citoyens les plus démunis. Ce rapport de force est un produit historique. Ce que les luttes ont fait, d'autres luttes peuvent le défaire. Si je pensais que le néolibéralisme était inéluctable, je m'arrêteraient d'écrire et d'intervenir dans le débat public.

Quand vous évoquez le néolibéralisme, envisagez-vous d'autres rapports de type capitaliste moins liberticides? Ou est-ce

une fatalité, dans la mesure où le capital ayant besoin de rétablir des taux de profit compromis par la fin des Trente glorieuses, on a atteint le stade de ce que l'économiste Michel Husson nomme le «Pur capitalisme»?

Je ne crois pas à l'existence d'un «capitalisme pur», pas plus que je ne crois que le néolibéralisme se résume au règne du marché. Car le marché est un système de rapports d'échange qui s'appuie sur des règles juridiques (comme le droit de propriété), un cadre administratif (qui fixe les conditions d'embauche, de vente, d'investissement) et une infrastructure politique. Durkheim le disait déjà il y a plus d'un siècle: il y a toujours des «clauses non contractuelles» dans tout contrat, et l'un des grands apports de la sociologie économique est d'avoir démontré que tout marché est une construction politique.

Le néolibéralisme, ce n'est pas l'avènement du marché et l'atrophie de l'Etat, mais la construction d'un Etat fort qui travaille au bénéfice des détenteurs de capital économique et culturel, et qui pèse de tout son poids, notamment sur les plus démunis, pour imposer la forme marchande. C'est justement cet usage de l'Etat pour asseoir la marchandisation qui différencie le néolibéralisme du XXI^e siècle de son ancêtre le libéralisme classique du XIX^e siècle. Le libéralisme d'antan ne pouvait guère s'appuyer sur l'Etat car ce dernier n'avait alors pas la capacité de pénétrer profondément le corps social, qu'il a développée durant l'ère fordiste-keynésienne.

Dans votre livre *Parias urbains*, vous pointez une dimension spatiale dans le dénigrement des pauvres aujourd'hui, ce que vous appelez la «stigmatisation territoriale». Mais les bas quartiers ne datent pas d'hier. En quoi le phénomène est-il nouveau?

Bien sûr, les villes occidentales ont toujours eu leurs bas-fonds. Ce qui est nouveau, c'est que ce sont les territoires ouvriers établis, mis en jachè-

re économique, qui sont désormais présentés et perçus par leurs habitants, par les autres citoyens comme par les médias et les responsables politiques, comme des lieux de perdition sociale et morale. Et qu'ils sont partout devenus les emblèmes nationaux de toutes les pathologies du moment: chômage, criminalité, immoralité, effondrement de la famille et de la civilité, etc.

Le stigmatisme territorial se surajoute au stigmatisme de la pauvreté et de l'immigration (ou de la race aux Etats-Unis) et produit des effets propres. Quand un grand ensemble de logements sociaux est connu dans tout le pays comme une «zone de non-droit», un nid de vice et de violence dans lequel seuls les rebuts de la société toléreraient de vivre, ses habitants se distancient les uns des autres pour se protéger du discrédit qui pèse sur eux. Ils se replient sur la sphère familiale et se retirent des activités collectives. Enfin, ils s'efforcent de quitter le quartier dès qu'ils en ont les moyens. Bref, les habitants des quartiers de relégation poursuivent des stratégies de fuite sociale et spatiale qui tendent à produire cela même que le discours stigmatisant dénonce: l'anomie culturelle et la désorganisation sociale.

Le stigmatisme territorial nourrit aussi une «discrimination à l'adresse» de la part des employeurs et des administrations publiques, et il encourage les dirigeants de l'Etat à développer des politiques spécifiques, ciblées sur ces zones honnies. Ces politiques contribuent à détourner le regard collectif des causes politiques pour se fixer sur les symptômes d'une population marginalisée rendue responsable de son propre état. Le stigmatisme territorial sert ainsi à «spatialiser» la question sociale et à «blâmer les victimes» de la montée en flèche de la précarité salariale.

Dans de nombreux pays, y compris en Suisse, les thèses sécuritaires ont fait le



Loïc Wacquant, en plein exercice de sociologie réflexive lors de sa venue à Genève. JPDS

OUVRAGES

> **A paraître:** Loïc Wacquant, «Les Prisons de la Misère» réédition de l'ouvrage de 1999, avec une postface inédite, Paris, Raisons d'agir, 2011.

> **Du même auteur:** «Parias urbains. Ghetto, banlieues, État». La Découverte, Paris, 2006. Avec Pierre Bourdieu, «Invitation à la sociologie réflexive», Le Seuil, Paris, 2011 (à paraître en septembre)

> **Et en anglais:** «Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity», Duke University Press, 2009.

> **De nombreux textes** – souvent en anglais – peuvent être consultés sur le site de Loïc Wacquant à Berkeley: <http://sociology.berkeley.edu/faculty/wacquant>

succès de l'extrême droite dans un mélange de néoconservatisme individualiste à tout crin et de libéralisme économique, tout en développant un discours anti-américain. Est-ce un paradoxe, dans la mesure où ces thèses ont été importées des Etats-Unis?

Il n'y a là aucune contradiction: on peut tout à fait embrasser le «sens commun punitif» élaboré par les think tanks américains dans le cadre de leur offensive contre l'Etat social et même importer les prétendus remèdes américains à la délinquance tout en se déclarant opposé à l'Amérique comme locomotive et symbole de la «mondialisation». Le repli nationaliste joue souvent de concert sur les deux tableaux. Mieux, parfois les ultranationalistes défendent des dispositifs anticrime qu'ils présentent comme nouveaux et spécifiquement adaptés à leur pays, alors qu'ils ne sont qu'une reprise plus ou moins décalquée des politiques américaines: je montre dans *Les Prisons de la misère* que les mesures phares les plus spectaculaires préconisées par les tenants du durcissement pénal pour symboliser le rigorisme judiciaire sont presque toutes importées d'outre-Atlantique. C'est le cas par exemple des «peines plancher» pour les récidivistes, des couvre-feux pour les adolescents, de l'abaissement de l'âge de responsabilité pénale, du «plaider-coupable» et de l'élargissement des prérogatives des victimes du crime. Ironie supplémentaire, les pays européens se ruent sur ces mesures juste au moment où les Etats-Unis sont en train de les abandonner, ayant enfin réalisé le désastre pénal qu'elles ont causé et leur coût financier et social astronomique.

Vous évoquez entre les lignes une volonté d'élargir vos champs de recherche. Quelle sont ces domaines qui réclameraient une vigilance accrue?

Il faut élargir la focale de la recherche et du débat public pour relier entre elles les diverses formes d'insécurité – insécurité criminelle, insécurité sanitaire, insécurité du logement, insécurité éducative, etc. –, et montrer comment elles s'enracinent toutes peu ou prou dans la montée de l'insécurité sociale causée par la fragmentation du salariat, la précarisation de l'emploi et leur réverbération en bas de la structure des classes. Il faut ensuite relier politique sociale et politique pénale, autant dans l'analyse que dans l'action civique, car ce sont là deux modalités de la politique de gestion de la misère dans les sociétés occidentales. Enfin, il faut relier insécurité sociale et inégalité sociale et mettre en exergue les effets destructeurs de la montée vertigineuse des disparités de classe, et plus particulièrement de l'extension sans précédent de l'opulence et des privilèges des puissants. On s'accorde à considérer la pauvreté comme un problème social majeur auquel l'Etat doit remédier d'une manière ou d'une autre.

Il est grand temps de réaliser que la richesse excessive des riches est un problème social majeur qui mine la solidarité, corrode les valeurs civiques et distord le fonctionnement de toutes les institutions. C'est une pure folie historique que de permettre qu'une poignée de banquiers, dirigeants d'entreprises, avocats d'affaires, pontes de la médecine et vedettes du sport et du cinéma s'accaparent en une journée plus que ce que gagne la masse de leurs concitoyens dans une année. Les sociétés avancées sont rongées de l'intérieur par l'écartement sans fin du spectre de l'inégalité qui met en danger la notion même de démocratie. I